

VEZIN LE 16 avril 2023

TOPCOMPETITION DEBUTANTS

Guide technique et règlement particulier

1. Cette épreuve, dénommée **Grand Prix Francis Verborg** et réservée aux coureurs de la catégorie DEBUTANTS, se déroulera **selon** les règlements de Belgian Cycling et de la Top Compétition. Le barème des pénalités de Belgian Cycling sera le seul applicable. Elle est organisée par le Royal Namur Vélo en collaboration avec la ville d'Andenne.
2. Cette épreuve, inscrite au calendrier National Belgian Cycling. en classe U17 (1.17) aura lieu à VEZIN le dimanche 16 avril 2023, **départ à 15h00**. Toutes les opérations de départ et arrivée, se dérouleront au COMPLEXE SPORTIF DE VEZIN, Route de Leuze 393 à 5300 VEZIN. Idem pour les vestiaires et le contrôle médical.
3. Cette épreuve (**disputée en tant qu'épreuve individuelle**) entre en ligne de compte pour la Top Compétition 2023. Elle sera disputée en **8 circuits** de 8900 mètres avec un départ neutralisé de 1200 mètres soit 70 kilomètres de course. Le départ réel sera repéré par le panneau **KM 0**.
La fréquence radio tour : canal 2 – 160,10625
4. Les classements seront établis suivant le règlement de la Compétition Débutants 2023. Suivre le lien ci-dessous pour **télécharger** ce règlement. <http://www.belgiantcycling.be>
5. **Classement Individuel des Points Chauds (5 – 3 – 1 points) :**
A la **fin** des 1^{er}, 2^e et 4^e tours, un **RUSH** aura lieu au **passage de la ligne d'arrivée**.
Le classement général des Points Chauds sera établi selon le règlement de la Lotto-Topcompétition.
6. **Classement du Meilleur Grimpeur (5 – 3 – 1 points) :**
Lors des 3^e, 5^e et 7^e tours, un **GPM** aura lieu au **sommet de la première côte du circuit**.
Il sera signalé par un drapeau au sommet et un panneau à 1000 mètres de ce même sommet.
Le classement général du Meilleur Grimpeur sera établi selon le règlement de la Top Compétition.
7. Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la Top Compétition Débutants sont de la compétence exclusive de la Commission Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Route sont irrévocables et sans appel.
8. Des coureurs seront suivis par leur voiture d'assistance **Provinciale** ayant à son bord un chauffeur et un mécanicien en possession de leur licence officielle délivrée par la fédération. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs, à droite de la chaussée la voiture étant à l'arrêt.
9. La Direction course sera assurée par Christian BOUILLOT, 50 rue de Gembloux, 5080 RHISNES
GSM : 00-32-497/82.31.81. E-mail : chbouillot@skynet.be
10. Le barème des pénalités prévues dans les règlements de Belgian Cycling. sera d'application.
11. Le contrôle médical sera effectué selon les formes prévues dans les règlements de Belgian Cycling et/ou de la Communauté Française.
12. Les pré-inscriptions se feront via le site internet www.belgiantcycling.be. Date limite le 12 mars. **Les dossards et plaque de cadre seront remis aux coureurs lors de la confirmation de participation de 13h à 14h15 dans la salle d'inscription. Le contrôle des développements aura lieu à 14h45.**

13. Le ravitaillement, est autorisé **du 5^{ème} tour au 7^{ème} tour. Une zone de ravitaillement et de collecte de déchets est prévue dans la côte précédant la zone d'arrivée**
14. Le briefing des responsables provinciaux aura lieu le dimanche 16 avril 2023 à 14h00 au complexe sportif de Vezin.
15. Deux voitures neutres contenant du matériel de dépannage rouleront dans la course à la place qui leur sera assignée par le Collège des Commissaires.
16. Une ambulance, un médecin et une infirmière **suivront la course**, 1 poste fixe sera installé dans la zone d'arrivée.
17. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le Code de la route doit être respecté.
18. Les délais d'élimination pour cette épreuve sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal.
19. Les trois premiers coureurs classés à l'arrivée finale de l'épreuve ainsi que les leaders des classements :
 - a. Général individuel
 - b. Général des jeunes
 - c. Général des Points Chauds
 - d. Général du Meilleur Grimpeur de la Top-Compétition sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la ligne d'arrivée.
20. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury des commissaires de Belgian Cycling.
21. En cas d'accident, les hôpitaux les plus proches sont :
 - Clinique Saint-Luc, Rue Saint Luc N° 8 à 5004 Bouge 081 / 20 91 11 – urgence 081/ 20 91 00
 - CHR de Namur, Avenue Albert 1^{er}, 185 à 5000 Namur 081/72 61 11 – urgence 081 / 72 67 00
22. Dans la zone d'arrivée, pour respecter l'environnement, des poubelles (6) seront déposées par l'organisateur
23. Les classements de la TOPCOMPÉTITION sont sur le site. <https://results.belgiantcycling.be>

Composition du Collège des Commissaires

Finck Daniel Président

Defreyne Martin Juge d'Arrivée

Moreau Hervé Com 2

Tonglet Bernard Com. 3

Gérard Francois Com. Moto 1

Courroux Henri Com. Moto 2

Plomb Rudy Pilote moto 1

Van Himste Luc Pilote moto 2

Finck Daniel Délégué Technique

Vansteen Freddy Operator MYLAPS & UITS

Télécom Team Jury wag

Havelange Freddy Speaker Radio

GPM
GPM

